



ALTERNATIVES CITOYENNES

Trimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le PCPA est soutenu financièrement par le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Le contenu d'Alternatives Citoyennes ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère congolais du Plan, du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement et de l'Union européenne. .

NUMERO - 25 - Janvier 2016
Gratuit



Développement local au Congo : De quoi parle - t- on ?



La réunion de l'Espace de concertation de Ouenzé (arrondissement 5, Brazzaville) dans le cadre de la Composante 3 -Développement local- du PCPA

Bonne et heureuse année 2016

Contribution des organisations de la société civile basées au Congo au développement des territoires.

(P4)

Témoignages du développement local : Benin, Cameroun, Congo et France.

(P8)

Comité de pilotage :

Non versement de la contrepartie du Gouvernement au PCPA Congo : Le PCPA resserre ses priorités.

(PP2-3)

Non versement de la contrepartie du Gouvernement au PCPA Congo : Le PCPA resserre ses priorités

Face à la crise financière causée par le non versement de la contrepartie du Gouvernement congolais au Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA), le Comité de pilotage réuni en session ordinaire du 24 au 27 novembre 2015, au siège dudit programme à Brazzaville, a été contraint d'opter pour un plan de restructuration drastique. Les travaux étaient placés sous la présidence, tournante, de Marcel MOUKOKO. L'appui du Consultant Daniel TIEBA a permis l'adoption de la feuille de route 2016.

L'instance politique du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) a tenu ses travaux quelques jours après les attaques terroristes de Paris (France) et au moment où l'Afrique faisait face aux multiples attaques terroristes.

Ainsi, à l'ouverture des travaux, les membres du Comité de pilotage ont observé une minute de silence pour les victimes du terrorisme en France et Afrique.

Statuant sur le point financier, le Comité de pilotage a constaté, que « suite au non versement de la contrepartie du Gouvernement congolais, malgré les engagements qu'il avait pris en janvier 2014, et bien qu'ayant déjà pris des mesures de réduction des activités, la situation budgétaire du Programme est dramatique : à la fois pour le dispositif PCPA, le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale), les OSC (Organisations de la Société Civile), les pouvoirs publics locaux membres et les populations bénéficiaires. Cette situation nécessite des mesures drastiques.

Le Comité de pilotage a demandé aux membres de s'acquitter de leur cotisation au PCPA d'ici à février 2016.

Il exige que les membres qui jusqu'à ce jour n'ont pas réglé le trop perçu des projets FAP (Fonds d'Appui Projets) de la phase précédente de s'acquitter d'ici à février 2016 de ces montants dus ».

La situation financière difficile étant là, l'heure ne pouvait qu'être au bilan et à l'analyse partagés puis aux réflexions sur les priorités de l'année 2016 du PCPA. Daniel Thiéba, Consultant, a appuyé le Comité de pilotage à identifier les dynamiques et acquis du PCPA pour planifier des activités prioritaires pour cette phase du programme.

Aussi le Comité de pilotage dans ses décisions affirme, « En vue d'identifier des mesures drastiques à prendre suite au manque de cofinancement (non versement de la contrepartie du Gouvernement congolais), le Comité de pilotage, avec l'appui du consultant Daniel Thiéba, a fait un bilan des atouts, contraintes, menaces (et risques) et

opportunités (ACOM) du programme.

Suite aux priorités définies par le Comité de pilotage, un groupe de travail a élaboré plusieurs hypothèses opérationnelles.

Le Comité de pilotage a ensuite procédé à leur validation.

Elles concernent :

Le renforcement de la crédibilité et de l'exemplarité : la poursuite de l'accompagnement des Organisations de la

pilotage avec les membres de l'Assemblée plénière, la promotion d'une représentation partagée du PCPA aux niveaux technique et politique.

La rationalisation et l'optimisation des moyens mis en œuvre : la restructuration des ressources humaines incluant un plan de licenciement économique et une réorganisation des missions, la sécurisation des contreparties des projets Fonds d'Appui Projets, l'allongement



Les membres du comité de pilotage observant la minute de silence

société civile engagées pour le changement, la consolidation des acquis du PCPA, la diffusion de nouveaux outils structurant.

Le renforcement du travail collectif, de la concertation, du partenariat et du plaidoyer : la promotion des dynamiques entre les Organisations de la société civile, la promotion des partenariats et mise en réseau des Organisations de la société civile (y compris à l'international), l'accompagnement des dynamiques Organisations de la société civile – Pouvoirs Publics.

Le renforcement de l'efficacité du fonctionnement et de la gouvernance, l'amélioration de l'efficacité du Comité de pilotage, le rapprochement du Comité de

de la phase actuelle à fin 2017, la recherche de fonds additionnels ».

De la validation des projets

Le Comité de pilotage a validé les projets à financer pour les trois composantes du programme.

Pour la composante 1 « Exemplarité et Crédibilité des associations », le Comité de pilotage a remercié toutes les organisations de la société civile qui ont été impliquées dans le processus de l'appel du second cycle des projets de progression associative. 7 demandes ont été reçues : 5 candidatures ont été validées et 2 autres refusées.



→ Pour la composante 2 « Plateformes thématiques », le Comité de pilotage s'est réjoui de la mobilisation des membres dans la mise en place de consortiums répondant aux critères de l'appel à projets relatif aux priorités des Plateformes Développement rural et agricole, Eau et Assainissement et Education-Formation-Insertion. 20 dossiers, impliquant 37 organisations de la société civile du PCPA et 5 pouvoirs publics, ont été soumis : 6 projets ont été validés ; 14 projets n'ont pas été validés (dont 2 ont été disqualifiés le 22 décembre 2015 pour non éligibilité des consortium compte tenu des zones d'intervention choisies).

Les 6 projets validés seront retravaillés pour plus de cohérence et de précisions (notamment sur les indicateurs et les budgets).

Pour la composante 3, le comité de pilotage s'est félicité que des 19 priorités sélectionnées dans les territoires d'intervention, 12 ont donné lieu à des projets concertés.

Il a noté que 3 organisations de la société civile non membres du programme ont été impliquées dans les consortiums mis en place. 15 projets concertés ont été reçus.

5 projets n'ont pas été validés dont 2 avaient des montants de subvention supérieur à ceux indiqués dans les lignes directrices.

Le Comité de pilotage a validé le financement de 10 projets concertés qui seront retravaillés pour plus de cohérence et de précisions (notamment sur les indicateurs et les budgets).

Le Comité de pilotage a validé le lancement prochain d'un appel à projets concernant les thématiques Groupes vulnérables et Droits humains et Santé.

Le Comité de pilotage a décidé de lancer un second appel pour sélectionner des projets concertés territoriaux. Il va concerner les territoires de concertation dont les projets n'ont pas été validés par le Comité de pilotage lors de sa session de novembre 2015 et ceux qui n'ont pas pu présenter un projet. Seuls seront éligibles, les territoires suivants : Ouenzé et Poto-Poto à Brazzaville ; Makoua dans la Cuvette ; Louvakou dans le Niari ; Djambala dans les Plateaux ; Tié-Tié à Pointe-Noire.

De la prochaine assemblée plénière

Le Comité de pilotage a retenu de tenir l'Assem-

blée plénière au deuxième semestre 2016 ou au premier semestre 2017.

De la prochaine session du comité de pilotage

Le prochain Comité de pilotage devrait se tenir à Brazzaville au mois de mai 2016.

Innovation dans la présidence du comité de pilotage

La présidence du comité de pilotage demeure tournante sauf que dans l'intersession le président de la prochaine session est assisté deux autres membres du comité de pilotage. Le

bord, réduire au dixième le tirage du bulletin d'information Alternatives Citoyennes (de 2000 à 200 exemplaires) dans l'édition N°23 portant sur le bilan national des Objectifs du Millénaire pour le Développement –OMD-. Puis, dans le cadre de ce réajustement, Alternatives Citoyennes est en train de perdre sa version papier pour n'être publié dorénavant qu'en version électronique. Le Comité de pilotage siégeant les 29 et 30 juin 2015 avait décidé du maintien de la version papier de ce bulletin d'information, en s'adressant aux membres de l'Assemblée plénière et à la Cellule exécutive du PCPA pour un



Daniel TIEBA (debout) exposant au comité de pilotage

nombre de Comité de pilotage passe de 3 à 2 par an pour des motifs budgétaires et la formule se présente comme une passerelle pour diligenter les questions soumises au comité de pilotage entre deux sessions.

Cela fait que Loamba Moké, Président de la prochaine session du Comité de pilotage est assisté de : Marcel Moukoko et Jean- Aimé Mouloungui.

Journal Alternatives Citoyennes

Le volet communication du PCPA Congo dans le nouveau plan de fonctionnement s'est vu, d'a-

effort financier, pour ceux qui le peuvent et selon leurs possibilités financières. Des consultations ont été engagées dans ce sens et les résultats présentés à la dernière session du comité de pilotage. Eu égard à cette situation, « le Comité de pilotage a remercié tous les membres ayant pris l'engagement de contribuer à la publication du journal en version papier.

Il a rappelé qu'actuellement les encarts publicitaires ne sont acceptés.

Justin Ducker MAMBIKI.

Sollicitation de contribution financière au tirage du journal Alternatives Citoyennes Remerciements aux OSC ayant répondu, à ce jour

Le Comité de pilotage du PCPA remercie l'Association Nationale pour l'Education Périnatale (ANEP), l'Association des Jeunes Filles Mères Décœuvrées de Mouyondzi (AFMDM) et Association pour la Promotion des Ecosystèmes Tropicaux et pour la Protection de l'Environnement (APETDS) pour avoir contribué financièrement au tirage du journal faisant suite à la collecte des fonds initiée par le Comité de pilotage afin de sauver la version papier d'Alternatives Citoyennes consécutive au non versement de la contrepartie du Gouvernement du Congo au PCPA.

Le Comité de pilotage encourage les autres OSC membres de l'Assemblée plénière et partenaires du PCPA Congo à emboîter le pas à ces trois OSC afin de permettre le tirage des prochaines éditions.

La maison d'arrêt de Pointe-Noire restaure des droits aux détenus

Le détenu n'a-t-il pas de droits ? Répondant à cette interrogation, l'Association Nationale pour l'Education Prénatale (ANEP-Congo) avec le Ministère de la Justice et des Droits humains ont œuvré pour l'amélioration des conditions de vie des détenus à la maison d'arrêt de Pointe-Noire.

Financé conjointement par l'Union Européenne et le Ministère du Plan, de l'Economie et de l'Intégration, le Projet d'Appui à la prise en charge Médicale, Nutritionnelle, d'Hygiène et de Formation professionnelle des détenus de la maison d'arrêt de Pointe-Noire, a été piloté par l'Association Nationale pour l'Education Prénatale (ANEP-Congo) de 2013 à 2014.

Il s'inscrivait dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de détention et de vie des détenus des maisons d'arrêt du Congo, entreprise par le Ministère de la Justice et des Droits humains. Ce projet aura été aussi un haut lieu de rencontre des institutions publiques et privées avec la société civile en poursuivant l'objectif principal : le respect des droits de l'homme dans les institutions pénitentiaires.

Amélioration de l'accessibilité aux soins de santé des détenus de la Maison d'arrêt de Pointe-Noire

Elle s'est effectuée à travers une prise en charge des pathologies légères et lourdes. Tous les détenus de la Maison d'arrêt ont reçu des soins primaires de santé gratuits au sein de l'infirmierie de la Maison d'arrêt de Pointe-Noire. Les résultats suivants ont été obtenus : 21 séances de distribution des médicaments ; 3326 consultations curatives ; 15 détenus malades présentant des pathologies lourdes ont été dépistés.

Amélioration de la qualité et quantité de l'alimentation des détenus

Il s'est agi aussi d'assurer un appui nutritionnel aux détenus. A ce niveau l'ANEP-Congo et le Ministère de la Justice et des Droits humains

espaces, les caniveaux et autres collecteurs d'eaux usées pouvant entraîner des maladies de toutes sortes. 18 séances de nettoyage et 7 séances de désinfection ont été réalisées.

Apprentissage de petits métiers (formation professionnelle)

Les détenus désireux d'apprendre un métier ont été formés dans les domaines de la couture, soudure, mécanique et maçonnerie.

42 détenus apprenants ont été formés et peuvent aujourd'hui se réinsérer dans la vie active après l'épuisement de leur peine.

Dans le but de permettre aux gestionnaires du projet d'être plus opérationnels et d'avoir une connaissance précise des questions des droits des détenus, ils ont eu droit à une formation.

Des causeries éducatives sur le VIH/SIDA et la sexualité

Il s'est agi de promouvoir les comportements sexuels à moindre risque chez les détenus. La promotion s'est faite avec l'appui des partenaires locaux comme : le personnel de l'administration pénitentiaire de Pointe-Noire qui a travaillé de commun accord avec l'ANEP-CONGO ; les directions départementales des affaires sociales et de l'action humanitaire, de la santé et des droits humains.

72 séances de la causerie éducative ont été réalisées entre septembre 2013 et février 2015 en direction de plus de 300 détenus de la maison d'arrêt de Pointe-Noire, et ont induit des comportements responsables au niveau des détenus : 140 détenus ont accepté de se faire dépister volontairement. Un cadre de concertation a été mis en place, il est composé du responsable du projet et ses collaborateurs, des différents acteurs associés (directions départementales de la santé, des droits humains, des affaires sociales et de la famille) et du directeur de la maison d'arrêt. Il avait pour mission d'assurer l'appropriation effective du projet par les différents acteurs et la pérennité de ses actions ; d'assurer un suivi continu des activités du projet ; de donner des avis et conseils sur les orientations éventuelles destinées à la mise en œuvre des objectifs du projet. Pour formaliser ce cadre de concertations, des protocoles d'accords ont été, ensuite, signés avec ces différents acteurs associés au projet.

Agnès KOUBIKANI,
Présidente de l'ANEP, membre du PCPA Congo



Une causerie éducative à la maison d'arrêt de Pointe-Noire

En définitive, ce projet a amélioré l'accès aux services sociaux de base (santé, appui nutritionnel, appui formation professionnelle, éducation, assainissement) à travers la réduction de la vulnérabilité médicale, nutritionnelle, hygiénique et socioprofessionnelle des détenus de la Maison d'arrêt de Pointe-Noire. Cette action s'est focalisée sur cinq axes fondamentaux :

ont renforcé la ration alimentaire des détenus en les dotant mensuellement d'un kit alimentaire. Dans ce chapitre, le projet a obtenu : 21 séances de distribution de vivres.

Assainissement des locaux et espaces de la maison d'arrêt

Cette activité a consisté à nettoyer systématiquement et désinfecter les locaux ; les

Pour d'autres informations du Programme Concerté Pluri-Acteurs,

consultez notre site internet : www.pcpacongo.org

Facebook: www.facebook.com/pcpacongo.brazzaville

La santé à l'école inscrite dorénavant au budget des Conseils départementaux de Pointe-Noire et du Kouilou

Longtemps laissée en marge des priorités budgétaires des Collectivités locales, la santé à l'école méritait d'être prise en compte. Les Conseils départementaux de Pointe-Noire et du Kouilou ont inscrit sur leur budget respectif cette priorité, voici 5 ans. Le projet de la plateforme Comité Paritaire Santé à l'école de Pointe Noire, porté par l'ANEP-Congo a été le déclic de ce résultat.

Le projet financé par l'Union Européenne en 2011, et mis en œuvre par le Comité Paritaire Santé à l'École (CPSE) et porté par l'ANEP-Congo, dont l'intitulé était : Appui à la Promotion de la Santé en milieu scolaire dans 10 Ecoles des départements de Pointe-Noire et du Kouilou, avait pour objectif général de « *contribuer à la restauration de la santé en milieu scolaire*

lieux favorables à la santé d'après la charte d'Ottawa (Canada). Ce qui permet à l'élève d'étudier dans des conditions adéquates facilitant son épanouissement tant physique, intellectuel que psychologique impliquant un rendement scolaire appréciable.

La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé a été établie à l'issue de la première Confé-

prennent au niveau de la collectivité locale (Conseil départemental). Ainsi, 80% des élus locaux dans les deux départements (60 à Pointe-Noire et 44 au Kouilou) et la communauté éducative ont été sensibilisés sur la problématique de la santé à l'école.

La réussite de ce projet est tributaire de la forte mobilisation des élus locaux qui ont drainé un nombre important de : leaders de communauté, hommes politiques du département, chefs religieux....

Une prise en charge financière pour la santé à l'école

L'inscription d'une ligne de financement pour la santé à l'école dans les projets de budget des deux conseils départementaux a constitué une véritable bataille qu'il fallait à tout prix gagner.

Une action de plaidoyer a été menée auprès des élus locaux, notamment ceux qui œuvrent au niveau des commissions des affaires sociales, de l'éducation et de la santé au sein des bureaux des Conseils départementaux du Kouilou et de Pointe-Noire.

Ce plaidoyer a abouti sur la décision d'inscrire aux projets de budget des deux Conseils départementaux le financement de la santé à l'école.

De fil en aiguille, l'ANEP-Congo et ses partenaires ont élaboré le document synthèse de contribution à la politique publique de développement en matière de santé à l'école. Ce plaidoyer a également permis la structuration des actions de ces deux collectivités locales, en matière de santé à l'école, autour d'une politique publique.

Un réseau des écoles en santé dans les deux départements

Toutes les écoles pilotes ou « écoles en santé » possédant des clubs de santé ont été encouragées à se constituer en réseau des écoles en santé afin de veiller à la pérennisation de la politique publique locale de développement en matière de santé à l'école, mise en place par les deux collectivités locales avec la contribution du Comité Paritaire Santé à l'École (CPSE) et du Centre d'hygiène scolaire.

A. K.



Dotation du matériel aratoire pour l'assainissement à l'école

dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ».

Les résultats de l'enquête menée dans les 54 établissements scolaires des deux départements ont démontré, d'une part l'inexistence d'un système sanitaire adéquat en milieu scolaire, et d'autre part l'absence de moyens de financement de la santé en milieu scolaire. Ainsi, l'action menée par l'Association Nationale pour l'Education Prénatale (ANEP-Congo) s'était présentée comme une tentative de réponse aux problèmes diagnostiqués par cette enquête. Car l'école représente le milieu dans lequel se prépare le cadre ou le citoyen de demain. Par conséquent, il faut transformer les écoles en mi-

rence internationale sur la promotion de la santé, à Ottawa, du 17 au 21 novembre 1986. L'action de l'ANEP-Congo a permis d'impulser une dynamique de gestion de la santé en milieu scolaire avec la participation effective de toutes les parties prenantes à l'école (élèves, parents d'élèves, enseignants, administrations scolaires, chefs de quartiers/chefs de villages,...). Le projet aura permis la prise de conscience des élus locaux et de la communauté éducative sur la problématique de la santé à l'école.

L'implication des élus locaux a été d'une grande importance en tant qu'acteurs de la vie politique à l'échelle départementale, susceptibles de faire évoluer les politiques par les décisions qu'ils

Vers une gestion « public-privé » inédite du système de santé dans le département de Pointe-Noire

C'est depuis janvier 2012 que, le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) de la République du Congo s'est engagé avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale dans la mise en œuvre d'une expérience pilote de financement basée sur les performances (FBP) dans trois départements du pays que sont : le Niari, le Pool et les Plateaux.

Aujourd'hui avec le passage à l'échelle du Projet de développement de services de santé (PDSS II), les autres départements du Congo en l'occurrence Pointe-Noire, la Bouenza, la Cuvette, sont pris en compte par cette nouvelle approche. Le Financement Basé sur la Performance (FBP) est une approche du système de santé, axée sur les résultats, définie comme la quantité et qualité des services produits et qui sont (financièrement) accessibles (y compris

sur les intrants (comme la construction d'infrastructures sanitaires, la formation du personnel, l'achat centralisé des médicaments ou des équipements, etc.). Au niveau du département de Pointe-Noire, l'Association Nationale Pour l'Éducation Périnatale (ANEP – Congo), a été recrutée par le Ministère de la Santé et de la Population pour la mise en place de l'Agence de Contractualisation et de Vérification (ACV). Le rôle de l'ACV consiste à négocier, développer

faire le coaching des COSA dans l'élaboration des plans de management. Ce projet est conclu pour une durée de 2 ans.

Le Financement basé sur la performance (FBP) au niveau de Pointe-Noire sera assuré au profit de l'ensemble du système de santé, c'est-à-dire des 39 formations sanitaires de 1^{er} niveau des districts sanitaires de Mvou-Mvou (arrondissement 2), Tie-Tie (arrondissement 3) élargi à Ngoyo (arrondissement 5), les hôpitaux de référence de Tie-Tie, de Louise Michel, de l'administration sanitaire au niveau des circonscriptions socio sanitaires (CSS) de Mvou-Mvou, de Tie-Tie, de Ngoyo, de la direction départementale de la santé (DDS) de Pointe-Noire et de certaines structures du niveau central du Ministère de la santé et de la Population (MSP).

En outre, il est prévu dans le cadre de ce projet, pour l'Agence de contractualisation et de vérification, avec l'appui de la direction départementale de la santé (DDS) et des équipes des circonscriptions socio sanitaires, de mettre en place un comité départemental de coordination et de suivi. Son rôle sera de vérifier : les factures mensuelles produites par les vérificateurs médicaux ; trimestriellement les résultats des enquêtes qualité réalisées par les équipes des CSS et les pairs ; trimestriellement les résultats des enquêtes auprès de patients réalisées par les associations locales et organisées par les vérificateurs communautaires. En plus de ACV, les COSA seront impliqués dans l'identification et la sélection des organisations de proximité à base chargées de mesurer le taux d'utilisation des services et la satisfaction des clients.

Le partenariat public-privé, au niveau départemental, dans le secteur de la santé sera renforcé, grâce au financement basé sur la performance (FBP). Des mécanismes de régulation seront mis en place, afin d'attribuer des contrats de FBP à des prestataires de soins de santé privés, agréés par le gouvernement.

Agnès KOUBIKANI



Sensibilisation des ONG sur le financement basé sur la performance (FBP)

aux plus démunis). Ce mode de financement permet d'accroître l'utilisation des services de santé, d'améliorer leur qualité et d'accroître l'efficacité et l'équité. Il met l'accent sur les résultats (comme le nombre d'enfants complètement vaccinés, le nombre de femmes qui ont accouché avec assistance médicale, etc..) plutôt que

les contrats avec les comités de santé (COSA), vérifier le nombre des prestations réalisées par les formations sanitaires, accompagner les cadres de la direction départementale de la Santé, des districts sanitaires dans l'évaluation qualitative des structures sanitaires (des hôpitaux de base et des Centres de Santé Intégrés -CSI-) et

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo

Email: com1_pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpaongo.org /
www.facebook.com/pcpaongo.brazzaville

Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme Concerté Pluri Acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Emilie LEROUX, Marion FLAGBO, Justin Placide CODDY, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage : 225 exemplaires; **Montage** : Service de communication du PCPA-Congo.

Elèves et population dans le désarroi, le sursaut de l'association sollicité

Plus qu'on s'éloigne des côtes plus le climat se dégrade disent les climatologues. Le développement local ou la participation citoyenne au développement de son territoire change selon les lieux, pourrait-on dire sans risque de se tromper. A Makoua, district du département de la Cuvette –au nord du pays à environ 590 km de Brazzaville- le décor de mise en œuvre du développement local est dégradé. Les élèves et populations en appellent aux services de l'association de la contrée pour réhabiliter la principale piste rurale qui sert de voie d'accès à l'école et d'évacuation des produits agricoles.

Sur le chemin de l'école, un groupe d'élèves du Collège d'enseignement général (CEG) du village ABOUA dans le district de Makoua patinant dans la boue en appelant à la réhabilitation, urgente, de la piste rurale EBOKO- ABOUA- MVOULA ET ABOUA NTOKOU OTALA.

En effet, le CEG d'ABOUA qui se trouve au village EBOKO à 23 km de MAKOUA est fréquenté par une centaine d'élèves provenant des villages MVOULA (9km), ONGARA (6km), ABOUA (2km), ENGUIDI (6km), DOUA OSSENDI (8km), ONANGA (8km), ISSENGUE (6km) et TSIAKO (7km).

Ces élèves font des allers et retours, au quotidien, à pieds en quittant le village à 3h ou 5h (soit 2h ou 4h en TU) du matin selon les distances. En plus des difficultés liées à la distance, les élèves sont confrontés à la dégradation totale des pistes rurales reliant le collège aux différents villages. En route, malgré les morceaux de bois que les élèves utilisent comme canne d'appuis, beaucoup d'entre eux patinent, glissent et parfois tombent dans la boue ou les mares. S'ils ne rebrousse pas le chemin, ils arrivent alors à l'école avec la tenue et les cahiers mouillés. Ces difficultés quotidiennes ont déjà contraint des dizaines d'élèves à quitté les loca-

gouvernement et des autorités sur la situation ont toujours accouché d'une souris.

En 2012, les usagers de la piste EBOKO- ABOUA- MVOULA ET ABOUA- ENGUIDI – DOUASSENDI avaient été soulagés grâce aux travaux de remblais des zones marécageuses d'OLA et d'ONDZEMBA réalisées à l'aide des

mais également à la population urbaine d'affréter les taxis afin de s'approvisionner en diverses denrées produites dans la zone.

Aujourd'hui, élèves et populations rurales ne croient plus aux autorités, et en appellent, une nouvelle fois, à l'Association Jeunesse Active de Makoua afin qu'elle puisse entreprendre de



Des tubercules de manioc sortis d'un champ de l'AJAMO

outils aratoires, pendant 11 mois, par l'Association Jeunesse Active de Makoua (AJAMO). Ces

nouveau les travaux de réhabilitation des pistes dégradées pour soulager leurs peines.

L'état difficile des pistes rurales EBOKO, ABOUA, MVOULA ET ABOUA- NTOKOU OTALA constitue un goulet d'étranglement pour le développement local à Makoua car 70% de la production agricole de ce district vient de cette zone, considérée comme le grenier du district. Fort de son implication au développement du district de Makoua en général et en particulier de cette zone, l'AJAMO est prête de rééditer l'expérience pourvu qu'elle trouve le financement. Les ressources de l'AJAMO proviennent de ses activités agricoles notamment des ventes. Ainsi en 2015, elle a lancé la récolte de ses 2ha et demi de manioc aux villages Mvoula et Tsiako. Cette vente lui a permis de payer la contrepartie sur le financement de 10 ha de manioc par le PDARP pour un montant total de 6.700.000FCFA. Ce projet est en cours d'exécution.



Des élèves pataugeant dans la boue sur le chemin de l'école

lités ou a abandonné les études.

Les nombreux engagements et promesses du

travaux avaient permis non seulement à la population rurale d'évacuer les produits agricoles

Patrick Juvet OLEBAKA,

Président AJAMO, member du PCPA Congo

Développement local au Congo: De quoi parle-t-on ?

Liens intelligibles, interactifs et intangibles entre aménagement du territoire et développement local en République du Congo

Aménagement du territoire et développement local sont comme deux vases communicants, deux facettes d'une même pièce de monnaie, les deux mamelles nourricières d'un même corps c'est-à-dire le territoire.

Il apparaît clairement qu'entre aménagement du territoire et développement local, il subsiste des liens réciproques d'interpénétration d'une valeur intrinsèque. C'est pourquoi, de tout ce qui est entrepris sur le territoire, il sied simplement de retenir que l'attractivité du territoire dépend de l'état de celui-ci. Plus le territoire est aménagé, plus l'économie se développe.

En réalité, les liens entre aménagement du territoire et développement local sont si évidents qu'il est important de puiser dans les profondeurs de la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, pour en ressortir toute la quintessence nécessaire. Pour aller droit au but et à partir de quelques clignotants et balises, on peut essayer de montrer à l'attention du large public et surtout des parties prenantes de l'action sur le territoire quels sont ces liens si étroits qui unissent si bien aménagement du territoire et développement local en République du Congo ?

La politique nationale d'aménagement et de développement du territoire : une grande première sur le territoire

Depuis la nuit des temps, le territoire en République du Congo a toujours été l'objet de nombreux débats, actions et perspectives. La promulgation par le Président de la République de la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a permis de fixer le cadre légal de la politique d'aménagement et de développement du territoire, dans le respect des objectifs et principes de base du développement durable. Cette politique traduit la volonté de l'Etat et des collectivités locales de doter le pays d'une organisation spatiale équilibrée et des réseaux d'infrastructures et d'équipements structurants.

Ce précieux texte articule l'ensemble des orientations, des stratégies et des actions sur le territoire. La politique nationale d'aménagement et de développement du territoire prend en ligne de compte le développement local comme cinquième axe de la loi d'orientation. C'est le premier lien entre aménagement du territoire et développement local.

Le cadre institutionnel : un ministère à ca-

ractère transversal en charge de l'aménagement du territoire

Par décret n°2013-183 du 10 mai 2013 portant attributions et organisation, la direction générale de l'aménagement du territoire et de la prospective est chargée en entre autre de : identifier les grands projets structurants et définir les objectifs



André Paul Dieudonné MADINGOU

en matière de stratégie et de localisation des infrastructures de base devant conduire à l'unification et à la reconquête du territoire nationale ; définir et conduire la politique d'équipement et de modernisation dans le cadre du processus de municipalisation accélérée ; définir les stratégies de mise en valeur du territoire visant à renforcer l'attractivité économique, la cohésion sociale et la solidarité.

Par décret n°2013-184 du 10 mai 2013 portant attributions et organisation, la direction du développement local pour sa part, est chargée entre autre de : mettre en œuvre les programmes et les projets de revitalisation du tissu villageois ; promouvoir la création des sociétés de développement régional ; mettre en œuvre les outils d'incitation, de promotion et d'investissement dans les départements ; susciter et soutenir les initiatives locales devant conduire à la création des richesses et des revenus dans les villages du millénaire.

Le cadre institutionnel qui vient d'être passé en revue constitue le deuxième lien entre aménagement du territoire et développement local.

Le cadre légal et réglementaire : un texte législatif à l'aune du développement durable

Le cadre légal et réglementaire en matière d'aménagement et de développement du territoire est chapeauté par la constitution du 6 novembre 2015 qui fixe les règles, notamment en son article 125.

Au plan légal, la loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire induit une synergie visant la consolidation des fondements de la croissance, le renforcement de la compétitivité du système productif, la protection et l'amélioration du cadre de vie. La politique d'aménagement et de développement du territoire renferme des choix et des options sectoriels dont l'objectif est de transformer les départements en espaces concurrentiels intégrés aux marchés nationaux et internationaux. Et, elle donne lieu à des programmes et plans d'aménagement à partir desquels les goulets d'étranglement formés par des espaces désarticulés et sous-équipés devraient être réduits. En définitive, la politique d'aménagement et de développement du territoire est mise en œuvre par l'Etat, garant de l'intérêt général et détenteur de puissants leviers d'action, et par les collectivités locales avec la participation des acteurs privés et des partenaires au développement. Le cadre légal et réglementaire consacre la substance qui constitue le troisième lien entre aménagement du territoire et développement local.

Les documents de la politique nationale d'aménagement du territoire : une abondante production de qualité au cœur des actions sur le territoire

Les choix stratégiques d'aménagement du territoire sont contenus dans les documents ci-après :

- Le schéma national d'aménagement du territoire ;
- Le code d'aménagement du territoire ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Les schémas et plans départementaux d'aménagement du territoire ;
- Les schémas sectoriels ;
- Les schémas directeurs de villes et les plans d'urbanisme.

Du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)

Le schéma national d'aménagement du territoire est le cadre de référence de l'action territoriale de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises et de l'ensemble des partenaires au développement.



→ Il contient des prescriptions majeures destinées à garantir la cohérence des politiques sectorielles. Ces prescriptions conduisent à l'organisation d'espaces urbains et ruraux plus attractifs, au relèvement du niveau de l'emploi, à l'exploitation durable des ressources du sol et du sous-sol et à la stimulation de l'investissement privé.

Compte tenu de l'importance que la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire accorde au développement local, il devient impératif de procéder à une actualisation du schéma national d'aménagement du territoire. Le volet développement local intégrera le futur schéma comme une des composantes de la stratégie d'aménagement du territoire.

Du schéma départemental d'aménagement du territoire (SDAT)

Le schéma départemental du territoire définit les choix fondamentaux en matière de localisation des infrastructures, des équipements et des services d'intérêt départemental et/ou local.

Il s'inspire des orientations du schéma national d'aménagement du territoire et des documents de politique économique.

Tout comme le schéma national d'aménagement du territoire qui donne lieu à des plans nationaux de mise en valeur du territoire, le schéma départemental d'aménagement du territoire est également assorti de plans de mise en œuvre. A ce jour, le Congo a pu déjà élaborer les schémas départementaux du Kouilou, du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou.

Il apparaît clairement que le contenu de ces deux documents de la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire constitue le quatrième lien entre aménagement du territoire et développement local.

La revitalisation du tissu villageois : une optique pour consolider le processus de mise en valeur du territoire

De l'armature urbaine et villageoise

L'Etat et les collectivités locales mettent en place une nouvelle armature urbaine et villageoise en vue d'une redistribution harmonieuse, à travers le territoire afin de réduire les disparités entre les deux pôles majeurs, Brazzaville et Pointe-Noire, et le reste du pays.

De ce fait, il a été institué un programme de municipalisation accélérée et de revitalisation du tissu villageois. Ce programme étant destiné à construire des réseaux de villes et de villages mieux structurés et équipés, en tant que pièces maîtresses de l'aménagement du territoire.

Si la municipalisation accélérée est un proces-



sus de transfiguration des villes en vue de leur rayonnement à l'échelle sous-régionale et continentale, la revitalisation du tissu villageois quant à elle, est entreprise dans le but d'apporter le confort nécessaire aux ruraux en termes d'habitat et d'hygiène, d'équipements prioritaires en matière de santé, d'éducation et d'appui à la production.

Dans l'optique de consolider le processus de mise en valeur du territoire, le ministère en charge de l'aménagement du territoire a pris l'option de sélectionner un premier périmètre de quinze (15) grands villages du Congo devant faire l'objet d'études en vue d'un programme décisif de leur revitalisation sous trois ordres à savoir : le seuil de peuplement (Tongo à Zanaga, Inkouélé à Gamboma et Bokombo à Tchikapika) ; la position géographique (Louémé à Hinda, Foota à Boko ; Mongolo à Mpouya, Bokoma à Loukoléla, Yabambéti à Ewo, Bomassa à Mokéko et Ikouémbélé à Bétou) et le dynamisme économique (Ngoua 2 à Kibangou, Kinkoula à Kingoué, Mbouambé-Léfini à Ngabé, Engana à Boundji et Litombi à Tchikapika).

Aujourd'hui, tous ces villages ont chacun un plan d'aménagement et de revitalisation à mettre en œuvre suivant la grille d'équipements définie par le schéma national d'aménagement du territoire. L'analyse de ce chapitre sur la revitalisation du tissu villageois montre de toute évidence le cinquième lien entre aménagement du territoire et développement local.

Le développement local : une vraie priorité nationale

Du développement local

Cette vision globale se matérialise à travers les schémas départementaux et/ou municipaux concrétisés par les plans respectifs de mise en œuvre. Ceux-ci sont conçus dans l'optique de faire émerger les conditions de création d'une dynamique locale favorable à l'implantation des entreprises et à la promotion des départements et/ou des municipalités.

A ce titre, les opérations d'aménagement au niveau local découlent de la vision globale. C'est le sixième lien entre aménagement du territoire et développement local.

C'est pour mettre un terme aux désordres constatés, fort longtemps sur territoire que la loi n° 43-2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a été promulguée. Tout compte fait, et par conséquent, l'établissement des liens entre aménagement du territoire et développement local est une bonne chose pour l'éclairage du plus grand nombre. Déjà sur les rails de l'émergence du Congo, il reste maintenant au ministère en charge de l'aménagement du territoire, de relever le grand défi, celui de l'opérationnalisation concrète de la politique par la prise effective de textes d'application de la loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

André Paul Dieudonné MADINGOU,
Géographe aménageur,
Directeur des Politiques et des Stratégies Spatiales - DGATP - MATDGGT / Brazzaville - CONGO.

« Le moment n'est-il pas venu de réaliser une cartographie des Comités de gestion pour le développement communautaire (CGDC) ? »

S'interroge Fréjus Mitory, Directeur général du développement local au Congo, dans l'interview qu'il a accordée à Justin Ducker Mambiki. Le Directeur non seulement présente, avec détails, le développement local, mais suggère également des améliorations.

Qu'est-ce qui se fait exactement dans le développement local ?

Le développement local on en parle. Qu'il s'agisse des collectivités locales, des pouvoirs publics déconcentrés, des administrations, de la Société civile, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), etc. Tout le monde en parle en effet. Aujourd'hui, ce groupe de mots apparaît comme un concept nouveau au Congo. Mais, avant de chercher à savoir ce qui se fait exactement au Congo, en matière de développement local, je pense qu'il serait souhaitable que nous commençons par nous mettre d'accord sur le contenu de ce vocable. Quelle interprétation associer à ce couple de mots qui colonise nos propos dans les conférences, dans les discours et qui figure dorénavant en bonne place dans les requêtes adressées aux PTF, etc.

Plusieurs définitions sont énoncées dans la littérature liée aux sciences sociales. Je m'en vais partager avec vous, deux d'entre elles. La première, celle du groupe de travail ayant réfléchi sur le développement local au sommet de Montréal en avril 2002 (au Canada, le 9 avril 2002). Pour les experts de ce groupe, « *le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement, dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents* ». La deuxième définition, je l'emprunte aux travaux de l'atelier d'avril 2003 (au Burkina Faso, du 24 au 25 avril 2003), organisé à Ouagadougou, sur le développement local et la planification locale. Les Experts participant à ce forum avaient également passé en revue plusieurs définitions, afin de caractériser le développement local. Suivant leurs conclusions, *le développement local est à considérer « comme un processus dynamique dans lequel, les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné, en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie »*. Il va sans dire que la littérature associe également le développement local aux termes décentralisation, développement durable, développement rural, gouvernance territoriale et aménagement du territoire.

Développement local, une approche endogène

Bien que la littérature définisse de plusieurs manières le développement local, en analysant ces deux exemples, il apparaît une certaine cons-

tance : la plus grande part des auteurs explique ce vocable comme étant un processus. Celui-ci met en jeu les populations d'un territoire qui s'organisent pour trouver des solutions à leurs problèmes en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Cela fait penser à trois choses : une prise de conscience par les acteurs concernés de leurs préoccupations fondamentales, le choix d'agir, plutôt que de se résigner devant les problèmes et enfin, agir pour améliorer les conditions d'existence, dans leur espace de vie. Comme on peut le constater, il s'agit donc d'un



Fréjus Mitory

mouvement ou d'une approche d'origine endogène engagée par des acteurs locaux, des membres d'une communauté.

En effet, le diagnostic est posé par les acteurs concernés. Ensuite, ils se fixent des objectifs et mettent en place des stratégies pour résoudre les problèmes identifiés, aux fins d'améliorer leurs conditions de vie. Cela montre bien une appropriation de la démarche, laquelle est soutenue par la mise en place d'un certain nombre de réflexes et de comportements nouveaux, au sein des acteurs concernés. Il en découle en fonction des besoins, la réalisation des projets dans divers domaines. Par exemple, la structuration des acteurs locaux, l'organisation pour la production, la réalisation des infrastructures et équipements sociaux de base, l'assainissement, la protection de l'environnement, la culture, etc. Il s'agit à chaque fois d'une préoccupation touchant la vie des communautés.

Généralement les résultats positifs confortent les acteurs et conduisent à la consolidation de la dynamique, qui n'est autre que le processus de développement local. Les anglo-saxons pré-

fèrent l'expression « développement communautaire ».

Ceci étant dit, on peut l'affirmer : plusieurs choses ont déjà été tentées dans notre pays, tant à l'initiative des populations que des pouvoirs publics. Difficile de les énumérer toutes dans l'espace de cette interview.

On se souviendra par exemple, de ce que l'ancien président Marien Ngouabi appelait « l'action créatrice des masses... ». Il s'exclamait devant des populations qui s'organisaient pour construire une école, un dispensaire ou encore ouvrir un tronçon de piste pour désenclaver leur village. Ces projets initiés localement étaient la résultante des diagnostics et du choix d'agir. Il apparaît bien que les populations s'inscrivaient là dans une logique de développement local. Il y a eu des écueils certes. Souvent, parce que ces initiatives étaient menées en dehors de toute concertation avec les services déconcentrés concernés par les projets identifiés. Ces initiatives étaient donc mal structurées et pas suffisamment encadrées.

Développement local, une approche exogène

De son côté, sur la base des études diagnostiques, les pouvoirs publics ont mis en place des projets dont les objectifs avoués étaient d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires. Dans ces cas, les diagnostics étaient posés par des experts sur l'état des lieux des zones de projet.

Il en découlait l'identification des projets financés sur des ressources extérieures à la communauté des bénéficiaires. Comme on peut le constater, ici l'approche est d'origine exogène. Même si elle est orientée vers l'objectif d'amélioration des conditions de vie des populations concernées, elle ne donne pas toujours lieu à la participation de ces dernières, notamment à la mise en place du projet.

Cette action à l'initiative des pouvoirs publics est en fait un projet d'appui au processus de développement local. Dans cette catégorie, plusieurs expériences ont déjà été tentées. Je peux en citer quelques unes : le PDR Pool-Plateaux (Ndlr : Programme du développement Rural), l'opération villages-centres, le FED-Actions régionales (FEDAR –Ndlr : Fonds Européen de Développement pour les Actions Régionales-), le PMR (Ndlr : Programmes Micro-réalisations), le PRODER (Ndlr : Projet de Relance du Développement Rural) etc. →

→ et aujourd'hui le Programme de Revitalisation du Tissu Villageois (PRTV).

Le développement local ne suit pas l'investissement, l'animation en panne.

Concernant ces projets d'appui au processus de développement local, des moyens très importants ont été engagés par les pouvoirs publics et par nos partenaires financiers. Pourtant, les résultats n'ont pas toujours été ceux escomptés et le processus de développement local n'a pas pris corps. La principale explication à cela, l'absence ou l'insuffisance voire la mauvaise conception du volet central qui conditionne la réussite d'un projet d'appui au développement local, j'ai cité le « volet animation ». C'est la clef de voûte si l'on veut obtenir des résultats. Le développement est un processus. Par essence, il demande du temps pour que les résultats apparaissent. Ce qui s'accommode mal de la durée des mandats électifs et même de la visibilité, en ce qui concerne les bailleurs de fonds.

Pourtant, la volonté de faire du développement local une préoccupation nationale aujourd'hui, au niveau des pouvoirs publics ne fait pas de doute. Cette assertion est corroborée par les faits suivants :

Le développement local s'inscrit en bonne place dans le premier sous ensemble du pilier 5 du plan national de développement (PND), dont l'objectif est l'inclusion : s'assurer qu'aucun département ni groupe de populations ne soit laissé pour compte ;

Le développement local est établi au rang de deuxième domaine de concentration, dans le cadre de la programmation de l'appui de l'Union européenne au Congo, au titre du 11^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) ;

La création récente de la direction générale du développement local (DGDL) au sein du Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Délégation générale aux grands travaux ;

Le Programme de Revitalisation du Tissu Villageois (PRTV) qui relève du domaine de la loi, aux termes des articles 24 et 26 de la loi 43-2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 10 octobre 2014.

Enfin, la mise en œuvre de plusieurs projets par différents ministères, malheureusement sans cadre de coordination, confirme que l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations est une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Mais il y a besoin de rationaliser les interventions pour que les bénéficiaires puissent véritablement s'approprier les actions et le processus. L'institution d'une journée nationale et des journées départementales du développement local pourrait être un lieu d'échanges et de partage pour tous les acteurs intervenant dans le domaine du développement local.

Quid du développement local dans le contexte congolais,

Dans le contexte congolais, si nous acceptons qu'il y a bien une nuance entre

« développement local et projet d'appui au développement local » et si l'on considère la forte implication des pouvoirs publics dans la recherche des mécanismes d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations dans les villages, les quartiers, etc., alors on peut dire que dans le contexte congolais, il s'agit plus de la mise en œuvre des projets d'appui au processus de développement local. L'objectif est d'amener les populations à s'organiser pour se prendre en charge et créer des mécanismes pour qu'elles s'approprient la dynamique et adoptent des stratégies pour pérenniser l'impact des projets qui sont conçus et réalisés pour eux.

Que peut-on dire des enjeux ?

Le développement local ne doit pas devenir un « concept-slogan » qui meuble nos discours et nos échanges ou qui doit figurer en bonne place dans nos requêtes de financements adressées aux PTF. Les pouvoirs publics doivent traduire dans les faits, cette volonté de faire du développement local une préoccupation nationale, à travers la mobilisation des fonds conséquents pour la conduite des programmes, Le volet animation doit être considéré comme le volet pivot de tout programme d'appui au développement local. Il est essentiel pour informer, sensibiliser, éduquer, convaincre, mettre en relation avec des partenaires, aider au diagnostic et à la recherche des solutions pour enrayer les contraintes, etc. Enfin, aider à la mise en place des mécanismes pour l'appropriation des actions et la pérennisation des impacts de celles-ci.

Des défis ?

Le développement local est une démarche de longue haleine, car elle touche le changement des mentalités et des comportements des acteurs concernés ; lesquels doivent quitter le statut d'assistés, pour arborer celui d'acteurs. Nous devons tous nous en convenir, pour ne pas s'arrêter en si bon chemin.

Oser s'engager à réaliser les programmes de développement local même si, ceux-ci sont consommateurs de budgets, alors que les résultats qualitatifs souhaités arrivent à pas de caméléon. N'oublions pas que le développement local rime avec l'autonomisation des communautés de base.

Implication des acteurs comme la société civile et des partenaires techniques et financiers

Je sais que plusieurs Partenaires techniques et financiers (PTF) et ONGs réalisent de nombreuses actions dans notre pays, dans divers secteurs. Le problème c'est que souvent les informations s'y rapportant ne sont pas à la portée de tout le monde. Les actions sont menées de façon éparses, sans une coordination. Au point où, il est toujours difficile de savoir ce qui se fait, quelles sont les composantes des projets, la nature des écueils et des succès obtenus, etc. Par ailleurs, s'il

nous était donné de monter une cartographie des interventions menées par les Partenaires techniques et financiers et les ONGs dans les différents départements, notre surprise serait grande, car on se retrouverait des départements avec une forte densité d'interventions et d'autres dépourvus.

Nous allons nous accorder avec les structures en charge du partenariat au développement, pour créer une banque de données, permettant de centraliser les informations sur toutes les interventions des Partenaires techniques et financiers et des ONGs. Nous pourrions ainsi avoir le moyen de connaître les contenus de toutes les expériences, afin de créer des synergies et des complémentarités entre les interventions. Toutes ces informations sont recherchées dans le but de capitaliser les échecs et les réussites susceptibles de nous aider entre autres, à avoir une meilleure compréhension de cette dynamique et de mieux orienter les appuis de nos partenaires techniques et financiers et les associations au développement.

Perspectives dans le cadre du dialogue local en vue de promouvoir la participation citoyenne au développement des localités : collectivités locales-Société civile.

Conformément à l'article 103 de la loi 43-2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 10 octobre 2014, il est institué des organes de concertation sur la politique d'aménagement du territoire. Le fonctionnement de ces outils institutionnels va permettre d'asseoir des cadres de concertation tant au niveau national qu'au niveau départemental, pour une meilleure coordination des programmes et projets d'appui au développement dans nos différentes localités.

En ce qui nous concerne au niveau de la Direction générale du développement local (DGDL), la Société civile, les collectivités locales et les Comités de gestion pour le développement communautaire (CGDC) au niveau local sont des partenaires. Car, nous agissons tous dans le but d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des communautés de base. Pour nous, la future Commission départementale d'aménagement et de développement du territoire (prévue par la Loi 43-2014 du 10 octobre 2014) sera le cadre de concertation au sein duquel, la Société civile aura toute sa place.

Pour terminer, je voudrais lancer ici une bouteille à la mer. Le moment n'est-il pas venu de réaliser une cartographie des Comités de gestion pour le développement communautaire (CGDC) ? Institués par le décret 2013-280 du 25 juin 2013. J'avoue que c'est un formidable outil qu'il faut valoriser, dans la perspective d'atteindre assez rapidement, l'appropriation du développement local par les populations de nos quartiers et villages.

Contrat de plan Etat-Départements (CED), le décret de mise en application des modalités est-il imminent ?

Le Contrat de plan « Etat-Départements », est le contrat par lequel l'Etat central accorde des subventions aux Conseils départementaux. Qu'en est-il précisément ? Certains parlent des subventions en baisse, des projets financés sur listes, non suivis et non évalués et sans impact socio-économique, etc. D'autres proposent d'y mettre un terme) ?

Depuis 2006, l'Etat alloue annuellement des ressources financières aux Conseils départementaux, en vue du financement des projets éligibles aux Contrats de plan Etat-Départements. En 2014, la mise à disposition de ces fonds a connu une suspension, en raison des contreperformances enregistrées, du fait notamment de l'absence d'un cadre juridique consacrant et règlementant le fonctionnement de cette allocation budgétaire.

Suite à la promulgation le 10 octobre 2014, par le Président de la République, Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, de la Loi 43-2014, d'o-

processus de décentralisation en cours dans notre pays.

Les Contrats de plan Etat-Départements visent à conforter les dynamiques de développement local en assurant la mise en œuvre des projets de proximité. A ce titre, ils constituent un cadre où l'Etat et les Collectivités locales s'accordent de façon contractuelle, à cofinancer des actions pour faire aboutir des objectifs d'intérêt départemental ou local.

Dans cette optique, en veillant à ce qu'ils soient en adéquation avec les orientations de la politique nationale d'Aménagement du Territoire,

taires des populations en termes de désenclavement, d'équipements et d'infrastructures sociales de base. Dans le même temps, on constate une réduction du nombre des villages, la diminution de l'effectif de la population active, ainsi que d'autres phénomènes tels que la persistance de la précarité de l'habitat rural, la dégénérescence du matériel végétal et une baisse tendancielle de la production agricole au niveau des villages, etc.

Il va sans dire cependant, que les investissements réalisés par l'Etat notamment à la faveur du programme de municipalisation accélérée, transfigurent de façon considérable les chefs-lieux de département et des districts du Congo. Nonobstant les projets d'envergure qui contribuent à améliorer les conditions de vie dans les départements en général, les populations des villages manifestent malgré tout, le sentiment d'être à l'écart de la redistribution de la richesse nationale. A cet égard, il devient donc impérieux d'œuvrer et d'agir pour établir un minimum d'équité sociale entre la campagne et les centres urbains.

Fort de ce qui précède, les domaines d'éligibilité des projets à soumettre au financement des contrats de plan Etat-Départements, seront ceux dont les actions à réaliser sont susceptibles de promouvoir ou de garantir la création des emplois, la diversification de la production rurale ainsi qu'un meilleur cadre de vie particulièrement dans les grands villages à revitaliser, dans les villages frontaliers et dans les villages jouxtant les sites d'exploitation minières, agricoles ou forestières. Il en sera de même, dans les localités et les chefs lieu de district les plus défavorisés, tel que révélé par l'étude intitulée « Analyse comparative des dynamiques territoriales au Congo (septembre 2014) ».

Somme toute, venant en appui aux programmes départementaux et locaux de développement, les fonds mis en place dans le cadre des Contrats de plan Etat-Départements (CED) seront dédiés au financement des projets relevant des domaines qui seront indiqués par le projet de décret à venir.

Dorénavant les CED sont du domaine de la loi et ces fonds sont d'une grande importance pour les collectivités locales. Les dispositions du décret sur les CED vont permettre de rationaliser leur utilisation. Donc si les ressources du budget de l'Etat le permettent, le niveau de l'allocation de chaque département ne pourrait pas être inférieur à celui déjà accordé.

Fréjus MITORY,
Directeur général du Développement local au Congo



rientation sur l'aménagement et le développement du territoire, les Contrats de plan Etat-Départements (CED) sont établis aux termes de ladite loi, comme outil de financement de la politique d'aménagement du territoire. Cette loi dispose que les modalités d'application des Contrats de plan Etat-Départements seront fixées par un décret en Conseil des ministres. Je me permets de faire une indiscrétion, le ministre en charge de l'aménagement du territoire va très bientôt proposer ledit projet de décret.

Objectifs des Contrats de plan Etat-Départements

Outil de financement de la politique d'aménagement du territoire, les Contrats de plan Etat-Département contribuent au financement des programmes de développement local, en accompagnement du

d'une part et avec le plan de développement départemental, d'autre part, les projets de proximité sont soumis au financement sur les ressources des Contrats de plan Etat-Départements, après identification concertée entre l'Etat et les Collectivités locales.

Conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, les crédits contractualisés concernent uniquement les dépenses d'investissement, en rapport avec les secteurs identifiés.

Domaines d'intervention des Contrats de Plan Etat-Départements

L'analyse de la quasi-totalité des études réalisées en vue de l'établissement des bilans-diagnostic des territoires départementaux, fait ressortir de façon récurrente, les besoins priori-

Contrat de plan Etat-Départements (CED), témoignage du département du Niari

Le contrat Etat-Département conclu entre l'Etat et chaque collectivité locale (Conseil départemental, Conseil municipal) définit comme objectif la lutte contre la pauvreté et le maillage du territoire en projets de proximité à caractère économique, social et culturel. De même qu'il détermine le montant financier que l'Etat met à la disposition du Conseil départemental/municipal pour la mise en œuvre des projets identifiés et appartenant aux domaines d'intervention retenus par lui, à savoir :

Les voies et infrastructures de communication ;
Les grilles d'équipements de nature à garantir les commodités de base des populations ;

L'appui aux programmes départementaux de développement économique et social.

De 2009 à 2013, ces contrats ont été conclus et signés avec les départements et communes de plein exercice. Pour le Conseil départemental du Niari, une série de projets ont été réalisés grâce à ce financement et qui ont permis une sensible amélioration des conditions de vie des populations.

S'il est établi que le montant du contrat (1 milliard FCFA d'abord et 1,5 milliard FCFA ensuite)

peut être considéré comme faible au regard de la dimension des besoins exprimés ; il est aussi vrai que les populations n'ont cessé de réclamer toujours plus dans le cadre de leur bien-être. Dans toutes les sphères de la vie nationale, la mise à disposition de cette ressource est un véritable hic. En effet, tributaire de la trésorerie nationale, le montant alloué n'est presque jamais débloqué ni à temps imparti, ni en totalité à la fin de l'exercice.

Par exemple, en 2014 et 2015 (année en cours), il n'y a eu aucun financement dans ce cadre et le programme de développement envisagé au cours de cette période n'a pas été réalisé.

A cela s'ajoutent les procédures administratives assez complexes qui passent par :

L'éligibilité des projets qui doivent être adoptés en session du Conseil départemental, transmis ensuite au Préfet et enfin validés par le Ministre en charge de l'Aménagement du territoire. Les pratiques « dilatoires » de l'administration font que beaucoup de temps est déjà consommé à ce niveau ;

Les procédures de passation de marché dont

l'attribution appelle un certain nombre de démarches, à savoir l'appel d'offres, les travaux en régie et le gré à gré ;

Le choix de l'attributaire qui doit faire intervenir les différentes commissions de la cellule de gestion des marchés publics.

Les suggestions que l'on pourrait faire seraient :
De revoir à la hausse le niveau du financement annuel en ce qui concerne le département du Niari qui compte 14 districts ;

De s'efforcer de mettre à la disposition du Conseil départemental et dans les temps impartis le montant alloué dans le contrat et de le solder en fin d'exercice pour permettre au Conseil de terminer les projets mis en exécution ;

D'assouplir les procédures administratives qui sont un véritable goulet d'étranglement dans l'exécution du contrat ;

De pérenniser ce système de financement, véritable outil de développement des circonscriptions départementales raison d'être des collectivités locales.

Philippe BADIKOUAHOU.

Conseiller à l'Aménagement du Président du Conseil départemental du Niari, membre du PCPA Congo

Comités de Gestion et de Développement Communautaire

Pour un développement local participatif

Faire participer les populations au développement des communautés est le leitmotiv de chaque collectivité locale. En République du Congo, le décret n°2013-280 du 25 Juin 2013, a institué dans chaque village ou quartier un organe de promotion de la participation de la communauté de base au développement local, dénommé: «Comité de gestion et de développement communautaire». Ce dernier est placé sous la responsabilité de l'autorité décentralisée.

Les Comités de gestion et de développement communautaire (CGDC) sont une conception du Projet d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE). Celle-ci est développée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Pour leur donner plus de sève et de vitalité, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a institué, à travers l'Unité de Gestion des Projets en Coopération, le Projet de promotion de la participation des populations au développement local, à travers les CGDC. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a permis au projet d'amorcer la réalisation des trois missions: un élément de taille de cette réalisation est la publication du décret n° 2013-280 du 25 juin 2013, portant création, attributions et organisation du Comité de gestion et de développement communautaire; la promotion du partenariat stratégique; l'intégration des CGDC dans les politiques de développement local et l'institutionnalisation des CGDC.

Fonction d'animation des CGDC d'ingénierie sociale

Les CGDC d'ingénierie sociale sont placés au niveau de l'arrondissement, du district ou de la com-

munauté urbaine. Celui de l'arrondissement, du district ou de la communauté urbaine constitue une dynamique de développement qui consiste à accompagner les associations de base, les OSC, les TPE (Très petites entreprises) existantes et la population, dans l'analyse des problèmes, l'identification des actions et la réalisation des microprojets ou activités. Le principe est de former et d'accompagner les acteurs à l'échelle du quartier, de l'arrondissement, de la communauté urbaine ou du district, afin de les faire passer de l'état de bénéficiaires passifs à celui de véritables acteurs, capables de prendre en charge leur propre développement.

Les Comités de gestion et de développement communautaire ont pour tâches d'étudier le milieu, de recenser les acteurs, d'informer les populations, de soutenir la démocratie à la base, de conduire des tâches d'animation, d'appuyer la mobilisation de la participation locale, symbole de l'adhésion des populations aux activités, et d'évaluer les activités réalisées. Les ressources du Comité de gestion et de développement communautaire sont constituées par: la dotation du budget départemental ou municipal; les cotisations résultant de la participation com-

munautaire au financement des projets; les financements des partenaires au développement; les ressources diverses au titre de l'appui au développement local, les fonds de contrepartie mobilisés par l'Etat pour le financement des projets en coopération avec les partenaires au développement; les recettes issues des activités propres du comité de gestion et de développement communautaire, les dons et legs. Le mandat des membres des organes du Comité de gestion et de développement communautaire est de trois ans.

Qui peut créer un CGDC?

Les CGDC peuvent être créés par tout citoyen congolais, en respectant les orientations du décret N°2013-280 du 25 Juin 2013.

Combien des CGDC existent déjà?

Le Projet de réhabilitation et d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) avait mis en place plus de 1.300 Comités de gestion et de développement communautaire au sein des écoles, dans tous les départements du Congo.

Yvon Patrick ONGAGNA

Ancien Responsable du Projet d'Appui à la Participation des Populations au Développement Local.

Le GRET, 15 ans de riches pratiques de terrain au service des communautés et collectivités locales

Le Gret intervient au Congo depuis 2002. Sa présence est fortement marquée par l'expérimentation des « démarches participatives » d'appui au développement local. Les actions du Gret en matière d'appui au développement local visent trois principaux objectifs : améliorer la qualité et l'accès aux services essentiels ; renforcer les capacités de « maîtrise d'ouvrage » locales ; créer les conditions de synergies durables entre acteurs locaux.

Le cadre d'intervention varie de la commune, l'arrondissement au quartier. Les appuis proposés par le Gret sont soit multisectoriels soit uni sectoriel.

L'appui à « maîtrise d'ouvrage » communale et/ou associative ou communautaire est un axe fort des interventions du Gret dans le développement local. Il touche aux fonctions essentielles : identification des interventions, conception et/ou formulation des interventions, validation des solutions techniques des réalisations, recherche de financements, mise en œuvre, commande et supervision des prestations, reporting technique et financier, relations avec les bailleurs, etc.

Une démarche en 5 temps essentiels adaptables selon les contextes

Pour réaliser ces enjeux, le Gret met en œuvre une démarche en 5 étapes essentielles adaptables selon les contextes ou les localités. À travers ces projets, le Gret déroule une démarche qu'il adapte à chaque contexte d'intervention.

La prise de connaissance des problématiques et des enjeux de développement du territoire d'intervention

Il s'agit d'un diagnostic rapide des services essentiels ou de la manière dont les populations usagers y ont accès. Il s'agit aussi d'une analyse du paysage d'acteurs locaux : associations locales, services techniques (décentralisés et déconcentrés), autorités locales, etc.

Les outils utilisés sont soit des enquêtes classiques soit des ateliers locaux de diagnostics partagés ou concertés ou une simple immersion des équipes d'animation.

Elle débouche sur une connaissance plus précise et partagée des problématiques prioritaires de développement et une cartographie des acteurs locaux (leurs mandats, leurs pratiques, les liens entre eux, leurs besoins, leurs perceptions, etc.).

Cette étape a, par exemple, été éprouvée dans le cadre du projet Promaïss (Projet de renforcement du partenariat entre la Mairie et la Société civile de Dolisie pour l'amélioration des services essentiels, 2011 – 2015, financement Union européenne, Mairie de Dolisie, Fondation Suez Environnement et Gret) et a permis de se rendre compte que la gestion des déchets à Dolisie était bloquée par l'absence de politique,

le manque de caractérisation des déchets produits, la faible capacité de la municipalité à tenir ce service, etc.

La planification des interventions et des modalités d'accompagnement des acteurs locaux

Elle consiste à définir, hiérarchiser et inscrire dans un plan d'actions les axes et interventions mis en débat et validés par les acteurs locaux, eux-mêmes. Ces exercices de planification peuvent être accompagnés de cartographie.

Les actions proposées sont chiffrées.

Cette étape débouche sur un plan d'actions concerté porté par l'autorité locale. Dans le cadre de Micab II

(Microprojets communaux et associatifs à Brazzaville, 2012 – 2016, financement Union européenne, Agence française de développement (AFD) et Gret), elle a permis de mettre en place des plans d'actions sectoriels concertés pour l'aménagement des quartiers de Makélékélé, Bacongo, Talangaï et Mfilou – Ngamaba.

La mise en place d'espaces de dialogue et/ou de concertation entre acteurs locaux

A cette étape, le Gret met en place des espaces de dialogue entre acteurs, en ayant au préalable négocié avec l'ensemble des acteurs pris individuellement, le principe de leur instauration.

Ces instances de dialogue comprennent un atelier local qui a mandat d'assemblée locale pour valider les propositions débattues en petits groupes appelés, Groupes de travail sectoriels ou restreints.

L'atelier local est l'émanation de l'ensemble d'acteurs (organisés ou non) du territoire. Il est présidé par l'autorité locale.

Le groupe de travail restreint mobilise une dizaine de techniciens choisis par l'atelier local sur la base de leur connaissance des problématiques locales.

L'accompagnement des interventions et des acteurs

Les actions inscrites dans les plans d'actions sont mises en œuvre par les acteurs du territoire, eux-mêmes. Pour les y aider, le Gret met en place deux types d'outils :

Un fonds d'appui qui permet de financer les actions qui sont dimensionnées avec l'appui d'experts techniques (bureaux d'études ou prestataires individuels). Leur portage est réalisé au travers d'un appel à projets.

Au travers de cet outil, le Gret a, par exemple financé 150 microprojets dans le cadre du Pmru (Programmes de microréalisations



Vue d'une passerelle à Makélékélé (Brazzaville)

urbaines, 2002 – 2006, financement Union européenne et Gouvernement du Congo, 9e FED), une quarantaine dans le cadre de Micab II. Et ce, dans divers secteurs : eau, assainissement, éducation, santé, etc.

Un dispositif de formation qui déroule, selon le pas de temps des actions, divers outils (coaching, stage, échanges d'expériences, etc.) sur des thèmes comme : l'identification, la formulation, le suivi et la gestion de projets, la fonction de maître d'ouvrage, la conduite d'un processus de concertation, etc.

Grâce à ce dispositif, le Gret a pu former près de 300 personnes (membres d'Osc financées, élus locaux, agents des services techniques locaux, etc.) dans le cadre de Micab II entre 2014 et mi-2015.



→ La capitalisation des interventions



Construction de deux salles de classe au Lycée de la Réconciliation à Mfilou-Ngamaba (Brazzaville)

Cette étape vise à tirer les leçons des actions ainsi mises en œuvre. Elle mobilise de l'expertise extérieure mais aussi les acteurs, eux – mêmes. Ces derniers portent un regard rétrospectif sur l'ensemble du processus auquel ils ont participé.

Le processus de capitalisation que le Gret met en place permet de formaliser et documenter ses pratiques de terrain. C'est ainsi qu'il a élaboré à l'issue du Pmru « le manuel de l'animateur urbain » (www.gret.org).

Un dispositif opérationnel à 3 niveaux avec un pilotage par « l'autorité locale »

Dans tous ses terrains d'intervention, que ce soit l'échelle d'un

département, d'une commune, d'un arrondissement, d'un district ou d'un quartier, le Gret se positionne en conseil, en appui technique à l'autorité locale décentralisée ou déconcentrée.

Le dispositif opérationnel fonctionne avec :

Un comité de pilotage stratégique : il oriente les interventions et réunit, annuellement, la plupart des acteurs sectoriels, les bailleurs, les partenaires opérationnels et le Gret. Il est présidé par l'autorité locale.

Un comité de suivi technique : il supervise l'activité au quotidien et réunit bimensuellement, les partenaires techniques et opérationnels. Il est animé par le Gret.

Une équipe projet conjointe, composée des salariés du Gret et des partenaires opérationnels, qui déroule les activités.

Reiye NGANDZOUNOU

Représentant du GRET au Congo, membre du PCPA Congo

Le développement local à Initiative Développement

Depuis 20 ans, Initiative Développement (ID) accompagne des communautés défavorisées selon deux axes : assurer une réponse durable aux besoins de base, et donner les moyens d'agir à des structures locales. Depuis 2004, ID a commencé à développer ses interventions en faveur du développement local. D'abord en Haïti puis au Congo, au Tchad, au Bénin et aux Comores.

En 2015, ID et ses partenaires accompagnent 15 collectivités territoriales dans 5 pays différents. Ce travail bénéficie indirectement à environ 900.000 personnes. Les interventions d'ID dans ces pays sont regroupées au sein d'une convention passée avec l'Agence française de développement (AFD) qui permet à ID de développer et consolider son expertise en matière de développement local.

Pour ID, un programme de développement local consiste à impulser une dynamique de territoire par l'implication des acteurs locaux dans l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel concerté – plan de développement local – puis de donner aux acteurs les moyens d'abord techniques mais aussi financiers de sa mise en œuvre.

Cette démarche permet d'accompagner les processus de décentralisation à l'œuvre dans les pays dans lesquels nous intervenons, en suscitant l'implication des acteurs locaux dans les décisions qui les concernent au niveau local.

Le développement local participe ainsi au renforcement des capacités des acteurs locaux et notamment des collectivités territoriales et des organisations de la société civile (OSC) en les appuyant à piloter le développement de leur territoire et en les épaulant dans l'organisation de la gestion des services nécessaires à cette mise en œuvre.

Pour ID, l'accompagnement des processus de

décentralisation se fait à l'échelle territoriale la plus pertinente. Cela dépend de la taille des territoires et de notre capacité à travailler sur une zone plus ou moins densément peuplée. Ainsi, au Bénin, en Haïti et aux Comores, ID travaille avec les communes, qui sont l'échelon décentralisé. Au Tchad et au Congo, la concertation est appuyée à un niveau inférieur de l'échelon décentralisé.

Plus précisément au Congo où l'échelon décentralisé est le département, ID travaille en étroite collaboration avec son partenaire local, la Fondation Niosi, et le choix a été fait de travailler à l'échelle du district, plus proche des habitants. Aujourd'hui, ID, avec son partenaire Niosi, intervient en développement local dans 3 districts du département du Pool : Louingui, Boko, Loumo. A partir de 2016, grâce à un financement de l'Union européenne, ID étendra son intervention avec la Fondation Niosi à deux nouveaux dis-

tricts du Pool : Kindamba et Mindouli et à deux districts du département de la Bouenza : Mfouati et Mouyondzi.

Le développement local dans le département du Pool

La mise en œuvre de la démarche de développement local a intégré le contexte local et les besoins exprimés par les populations. Elle est donc fortement teintée de développement économique et plus précisément de développement agricole.

La création de Comités de Développement Local (CDL)

La démarche a débuté par une phase d'information et de sensibilisation de la population au cours de laquelle la Fondation Niosi s'est fortement impliquée avec ID.

Testée d'abord dans le District de Louingui, où le premier CDL a été créé en 2012 (la Concertation pour le Développement de Louingui), deux autres CDL ont été créés dans les Districts de Boko (l'Organisation pour le Développement du District de Boko -ODDB-) et Loumo (la Commission pour le Développement du District de Loumo) en 2013. Un Comité de Développement Local (CDL) comprend 25 représentants (villages environnants, Union Locale des Producteurs, OSC, représentants de la diaspora, des administrations, Conseil départemental et élus locaux).

Les CDL sont des associations loi 1901, dûment enregistrées avec un numéro d'agrément.

Schéma de notre cycle de développement local



Le programme DL dans le Pool

→ L'élaboration des Plans de développement Local (PDL)

Chaque CDL, avec l'appui de ID/Niosi a alors piloté son diagnostic du territoire puis défini un Plan de développement local (PDL) à l'échelle de son district. Ces PDL ont été adoptés en 2013 dans le District de Louingui et 2014 dans ceux de Boko et Loumo. Ils s'inscrivent en cohérence avec le Plan de Développement départemental du Pool, le seul du Congo à avoir été formellement adopté, à ce jour.

Des projets prioritaires identifiés et mis en œuvre

La démarche de concertation et de travail à l'autonomisation des acteurs, passe par le choix concerté puis la mise en œuvre concrète d'actions d'intérêt commun, identifiées comme prioritaires et issues du Plan de Développement Local. Ces actions sont aujourd'hui soutenues par le programme PADEL, cofinancé par l'Union Européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD) ; et le Conseil départemental du Pool y a été impliqué, en abondant notamment le fonds de soutien à ces projets.

Des formations au montage de projet, et au plaider ont été conduites auprès de ces CDL, et, le 4 décembre 2015, un atelier de promotion des PDL, organisé par les CDL, s'est tenu à Brazzaville pour promouvoir la démarche et se faire connaître auprès de bailleurs, d'acteurs de la société civile et d'ONG.

Des actions prioritaires innovantes dans les Districts

Il y a d'abord eu fin 2012 la création et diffusion d'un guide français-kikongo « Aide mémoire de la décentralisation », afin de sensibiliser la population à ce qu'est la décentralisation, le rôle d'un élu, et celui d'un citoyen. Sa réédition est prévue en 2016.

Des projets d'intérêt commun ont vu le jour

D'abord menés par la CDL de Louingui :

- avec la réhabilitation d'une piste rurale (semi-échech car la population n'a pas poursuivi dans le temps la prise de relais pour l'entretien),
- avec l'acquisition d'un tracteur, dont la gestion représente un vrai projet de petite entreprise, et qui travaille aujourd'hui dans les 3 districts.
- avec la création d'une pépinière d'arbres fruitiers, qui vise à réhabiliter des vergers détruits dans les années 90, et dont le rayonnement dépasse aussi le seul District de Louingui.

A Boko, l'ODDB a fait le constat de l'augmentation massive du recours aux engrais chimiques, dévastateurs à terme pour la qualité des terres, la biodiversité et la qualité des eaux (donc la pisciculture), et s'est lancée dans la création d'une compostière, afin de promouvoir les engrais organiques. Pour ce faire elle travaille en collaboration avec les éleveurs pour l'apport en fumier et avec les maraichers pour la promotion d'une agriculture agro-écologique.

Par ailleurs, l'ODDB promeut la diversification

des cultures vivrières et vient d'organiser une séance de sensibilisation à la culture du pois cajun (que d'autres pays appellent « pois Congo »), à même de réhabiliter des sols dégradés par ses apports en azote et de permettre des rotations culturales, réduisant ainsi la pratique du brûlis. Cette séance de sensibilisation a réuni plus de 100 personnes, et des champs tests sont prévus dès cette fin d'année 2015. Elle travaille également à la constitution d'un centre d'alevinage et de formation à la pisciculture,

conduit la CCDDL à contractualiser avec le Giec féminin des cultures vivrières (APCVDL) et la CDL de Louingui (pour son tracteur). Cette collaboration a été initiée afin de lancer la production d'une partie des matières premières nécessaires à la production d'aliments de bétail (porcs, lapins, poules) et de les transformer sur place en aliments. La réflexion sur l'organisation de ce projet n'a pas été facile, car c'est là aussi une véritable petite entreprise qu'il s'agit de lancer.



Un technicien à la pépinière gérée par la CDL de Louingui

en vue d'améliorer l'apport de protéines dans l'alimentation, et de revenus chez les producteurs.

A Loumo, la CCDDL a débuté une première action en visant la réintroduction de l'élevage cynicole (les lapins). Pour ce faire, 4 fermes pilotes ont été créées, par les gestionnaires, eux-mêmes, avec un simple apport de matières premières de construction par le projet, aux 4 coins du District. Après leur reproduction, les lapins sont destinés à essaimer vers les familles volontaires du District, avec une formation dispensée à chaque ferme pilote, en vue d'améliorer les apports protéiniques et d'apporter des compléments de revenus. Le même schéma vient d'être à nouveau mis en œuvre pour l'élevage des porcs. La CCDDL s'est ainsi organisée avec le groupement d'intérêt économique et commun (Giec) élevage, pour bénéficier du savoir-faire de ses membres, d'ailleurs renforcé par des formations techniques et de gestion d'exploitation.

Il convient de souligner que 2 des 8 fermes pilotes sont tenues par des femmes, ce qui est une situation encore peu courante.

Ici l'innovation vient de la réflexion engagée sur la sécurisation de l'aliment de bétail, qui a

Perspectives...

Ainsi, par la constitution de ces projets, c'est une véritable marche vers l'autonomie de fonctionnement qui se met en œuvre, par un renforcement de technicité, une meilleure organisation, des capacités d'anticipation, l'apprentissage du montage d'un budget prévisionnel et d'un compte d'exploitation.

Et ces projets, qui offrent des services à toute une population, qui mobilisent différentes filières, qui ouvrent des perspectives de collaboration entre les filières et les producteurs donnent à ces CDL une dimension fédératrice et une légitimité qui ne demandent qu'à se consolider encore !

Enfin, la bonne gestion de ces projets devrait permettre de générer un petit revenu abondant un fonds commun, qui permettra de couvrir les frais de fonctionnement des CDL et de promouvoir des projets non seulement économiques, mais aussi plus qualitatifs dans l'amélioration du cadre de vie local, tels qu'ils ont été ciblés et écrits dans les Plans de Développement local ...

Agnès ROSSETTI

Directrice Pays, Initiative Développement (Congo), membre du PCPA Congo

Le succès est dans la concertation...

En sept ans d'existence, puisque c'est le 12 avril 2009 qu'elle débute ses activités au Congo où elle est créée, la Fondation Granda Rodriguez fait parler d'elle de par son implication au développement des communautés en partenariat avec les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du pays. L'organisation internationale à caractère humanitaire et socio-économique mais n'œuvre pour le moment qu'en Afrique (République du Congo) et en Europe (Espagne).

Le portefeuille congolais de la Fondation Granda Rodriguez est tributaire de la concertation. Laquelle lui ouvre le chemin du partenariat de ses réalisations. La construction de l'école Saint Ignace de Loukoléla –dans le département de la Cuvette- ; la Fondation a construit un grand bâtiment, formant un angle droit, de six salles de classes et deux salles pour l'administration dont trois salles pour le cycle maternel et trois autres pour le cycle primaire. Cette école a une capacité d'accueil de 600 élèves. Ces travaux ont été financés par la Fondation Carmen Rodriguez Granda d'Espagne (FCRG) et l'organisation dénommée : Société Protectrice des En-

partenant aux congrégations et bénéficiant d'un appui de l'Etat-. Après son achèvement, elle a été remise au diocèse d'Owando, mais la Fondation Granda Rodriguez du Congo s'est activement impliquée pour qu'elle puisse bénéficier du statut des écoles catholiques conventionnées de type 1.

Il est à noter que l'école Saint Ignace de Loukoléla est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire du Congo via la Direction départementale et la Direction diocésaine des écoles catholiques d'Owando et la Commission Episcopale de l'Enseignement Catholique (CEEDUC). De la sorte, le corps enseignant est fourni et payé par le gouvernement, les programmes sont ceux du gouvernement. Mais la gestion administrative et financière et du personnel sont à la charge du Diocèse d'Owando, puisque la Fondation lui a fait un don de cette école, en ce sens que le personnel enseignant bien qu'étant fonctionnaire jouit d'un statut particulier dont les avantages financiers sont à la charge du Diocèse.

Présentement, la Fondation Granda Rodriguez est en train de coordonner la construction de la clôture de cette école et est entrain de mobiliser les appuis nécessaires pour démarrer la construction d'un collège technique à Loukoléla. La Fondation Carmen Rodriguez Granda d'Espagne a annoncé sa participation au projet. La construction de l'école Saint François-Xavier d'Owando (Cycle maternelle et primaire) ayant une capacité d'accueil de 400 enfants (Département de la Cuvette) a eu lieu en 2011. Les travaux de construction ont duré quatre mois grâce à l'appui financier de l'organisation espagnole AIKIDO POR LA PAZ. Celle-ci continue d'appuyer, surtout financièrement, cette école. Les démarches sont en cours pour que cette école soit reconnue comme école catholique conventionnée de type 1. La réponse est peut-être pour bientôt, en janvier 2016, un accord de partenariat proposé par la Fondation Granda Rodriguez du Congo sera signé entre celle-ci et le Diocèse d'Owando. L'école Saint François-Xavier d'Owando est présentement gérée par la Fondation Granda Rodriguez du Congo. Le personnel enseignant qui l'anime sort de l'Ecole normale des instituteurs (ENI) d'Owando.

L'acquisition à Loukoléla de 20 hectares de terrain et l'appui financier et matériel d'une coopérative agropastorale dénommée : Associative Coopérative Virgindel Carmen (ACVC) créée en 2010, date, également, d'acquisition de ce terrain. Cet espace a été aménagé en construisant cinq puits d'eau équipés d'une motopompe et des tuyaux plastiques pour faciliter l'arrosage

automatique de la ciboule cultivée par Associative Coopérative Virgindel Carmen à Loukoléla. Cette association coopérative a reçu trois moteurs hors-bord de 25 CV chacun et trois pirogues de grande capacité pour faciliter l'écoulement de la production. Toutes les activités me-



L'école Saint François-Xavier d'Owando

nées ont été appuyées et coordonnées par la Fondation Granda Rodriguez Congo qui à son tour est appuyée par la Fondation Granda Rodriguez d'Espagne.

La mise en place d'un espace de concertation avec le ministère de l'enseignement technique et professionnel a permis à la Fondation Granda Rodriguez Congo de se mettre en partenariat avec le lycée technique industriel du 1^{er} mai à Brazzaville. Ce partenariat a donné lieu à l'ouverture d'un mini cybercafé dans ce lycée, en 2011. La réhabilitation du système d'adduction d'eau de la ville de Loukoléla est une action réalisée à la demande de la Mairie de localité. Ce projet financé par la Fondation Carmen Rodriguez Granda d'Espagne a démarré en juin 2015. Il concerne les installations d'eau potable mises en place depuis 2007 par le Gouvernement à travers la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) mais inachevées puis abandonnées. L'objectif est de mettre en état de fonctionnement l'ensemble du système d'adduction d'eau potable. Les travaux s'exécutent ensemble avec l'Etat qui est représenté par la Mairie et la Société nationale de distribution d'eau (SNDE). A la demande de la Fondation Granda Rodriguez qui coordonne les travaux, la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) a dépêché trois Ingénieurs chimistes et électrotechniciens pour mettre le système en état de fonctionnement. Ces techniciens sont à pied d'œuvre et l'eau potable devrait être disponible avant mi-janvier 2016.

Athanase SIBORUREMA,
Secrétaire général de la FGR, membre du PCPA Congo.



Les installations de traitement et d'adduction d'eau potable de Loukoléla abandonnées

fants et se sont exécutés en partenariat avec la Fondation Granda Rodriguez du Congo. L'école fonctionne à plein temps depuis la rentrée scolaire 2012-2013. La gestion de cette école se fait sous le modèle des écoles catholiques conventionnées de type 1 -des écoles ap-

Expérience du Département des Yvelines (France)

Ingrid BULLIER, Chargée de projets stratégiques Direction du Développement

Qu'est-ce que le développement local selon votre service ?

Échelon de la solidarité territoriale, le département apporte une assistance technique ou financière aux communes et groupements de communes, pour mener à bien leurs projets d'aménagement et d'équipements publics. Le développement local se concrétise donc par des actions coordonnées dans un ensemble de domaines, que sont l'économie, l'habitat, la mobilité, l'équipement local... Il accompagne également des entreprises voulant s'installer ou démarrer de nouveaux projets, soutient l'innovation, l'agriculture et valorise des filières d'excellence installées dans les Yvelines (aéronautique, automobile, numérique, santé, éco-activités). Cet appui financier et/ou technique peut prendre la forme de subventions directes ou de contrats négociés entre le Département des Yvelines et les collectivités (communes ou intercommunalités). Le Département est également consulté dans le cadre de l'élaboration des documents de planification afin d'assurer la cohérence du développement équilibré du territoire des Yvelines.

Quels sont les acteurs en charge de ce développement local à l'échelle d'un territoire comme le Département des Yvelines ?

Au côté du Département qui assure la solidarité territoriale, les collectivités (les communes, les intercommunalités, la Région) contribuent au développement du territoire par des actions coordonnées ; chacune intervenant dans son domaine de compétences. L'Etat intervient quant à lui via les grands opérateurs publics, dont les missions dépendent du service public qui leur est confié : la SNCF (Société nationale des chemins de fer français) et RFF (Réseau ferré de France) pour les lignes de transport, HAROPA pour les équipements portuaires, les établissements publics fonciers pour l'aménagement foncier, les établissements publics d'aménagement pour le développement urbain, etc. L'Etat porte également une politique du loge-

ment fondamentale et indispensable au développement du territoire. Les acteurs en charge du développement local à l'échelle de notre territoire des Yvelines sont donc souvent nombreux, l'objectif étant de créer une véritable synergie autour d'un territoire ou d'un projet.

Quels sont les enjeux, défis et difficultés rencontrés de manière générale et par le Dé-



Yvelines
Conseil général

partement des Yvelines ?

Les principales difficultés actuelles sont d'ordre financier. En effet, la politique de l'Etat et la crise financière qui touche notre pays génèrent une diminution brutale de nos recettes tandis que nos dépenses d'allocation de solidarité et d'aide sociale augmentent fortement et ne sont pas compensées. Notre défi aujourd'hui est de continuer à assurer notre mission de solidarité territoriale, dans un contexte de restriction budgétaire particulière contrainant, tout en renforçant notre visibilité en termes d'actions sur le terrain. Par ailleurs, la montée en puissance des intercommunalités constitue un enjeu fort pour nous et notre territoire ; enjeu dont nous devons profiter pour développer de nouveaux partenariats, tout en se rapprochant des réalités et des besoins locaux. C'est dans ce contexte que le département a engagé une réorganisation de ses missions, à travers la création d'initiatives fortes, que sont par exemple la création des maisons départementales et d'IngenierY.

Un ou deux exemples de changements récents sur le territoire ?

La création des Maisons départementales :

En juin 2015, le Département a créé six Territoires d'Action Départementale (TAD), correspondant notamment aux nouvelles intercommunalités (pour le territoire urbain uniquement). L'objectif de ces Maisons Départementales est de se rapprocher du territoire et de ses habitants, afin d'apporter davantage de réactivité et d'adaptabilité aux demandes du public et des col-

lectivités. *La mise en place de l'agence départementale IngénierY :*

Créé en mai 2014, l'agence départementale IngénierY vise à proposer une aide personnalisée aux communes rurales de moins de 2 000 habitants dans leurs différents projets d'équipements. IngénierY permet ainsi aux élus ruraux d'obtenir un conseil technique, financier et juridique pour monter les dossiers de chacun de leurs projets et ainsi améliorer la qualité du service public.

Cette initiative s'inscrit au cœur de la mission de solidarité portée par le Département des Yvelines, qu'il s'agisse de la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles comme de la solidarité sur l'ensemble du territoire yvelinois et les communes qui le composent.

Propos recueillis par :

Marion FLAGBO

Chargée de Mission, Mission Coopération Internationale, Département des Yvelines, membre du PCPA Congo

Les conditions essentielles du développement local au Congo

Le développement local exige au Congo une volonté politique sans faille et des hommes compétents et formés. Il exige également le respect du droit d'expression et du droit d'association. Les conditions à réunir consistent finalement à « réagir ensemble, c'est-à-dire provoquer un sursaut collectif ; à dessiner un destin commun fondé sur la prise de conscience du terroir et des conditions de vie ; et à s'ouvrir sur l'extérieur en prenant les idées chez les autres ». Il consiste en fin à « ménager une place entière pour chaque acteur puis à s'organiser pour durer ».

Les acteurs à mobiliser

Au niveau local, trois grandes catégories d'acteurs doivent être identifiées à savoir la société civile, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales. D'autres partenaires interviennent. Parmi ceux-ci, on peut retenir l'administration centrale, les opérateurs éventuels et les partenaires étrangers (Etats, collectivités locales, associations, ONG...). Chaque acteur a une place et des intérêts particuliers vis-à-vis du territoire.

Alphonse Malonga, (Enseignant à l'école nationale d'administration -ENAM, Directeur du bureau d'études d'appui au développement local (ADL),
Tél 05 548 08 07 / 06 918 55 25 E-mail : alphamalo@yahoo.fr)

Développement local : une analyse des logiques et stratégies des acteurs à partir de la gestion de l'hydraulique villageoise au Bénin

Le cas de la gestion de l'hydraulique villageoise illustre en suffisance la pratique du développement local au Bénin. « Le développement local entaché par la logique de profit et de manque de transparence a fait de ce château d'eau un éléphant blanc. Cette situation conduit à la stagnation du développement ».

Le choix du régime démocratique pour favoriser l'émergence de l'Etat de droit au Bénin a irrémédiablement conduit à la décentralisation dont l'un des principaux enjeux est le développement local (Akobi, 2009 ; Kpossè, 2015). On voit bien que ce paradigme s'articule avec la décentralisation qui renvoie au mode de gouvernance locale (Olivier de Sardan, 2009 : 4).

La gouvernance locale demande à ce que tous les acteurs locaux participent à la construction du développement.

Ce principe de participation a été évoqué dans l'article 2 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ; celle-ci dispose que « la commune est le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation ainsi que le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales ».

Le développement local en contexte béninois, est un processus déclenché par la volonté politique au profit des acteurs locaux pour changer la situation du territoire communal (Akobi, 2009 : 51). Ce processus montre que c'est la démarche "top-down" (approche descendante se fondant sur des analyses et processus scientifiques) et non "bottom-up" (approche ascendante impliquant la consultation des populations) qui structure le développement local au Bénin. Dans cette condition où visiblement c'est l'Etat central qui influence le développement local, « on assiste à des constats douloureux : rentabilité décevante des investissements, persistance de la grande pauvreté, accroissements des inégalités, [...] » (Charnoz et Severino, 2007 : 74). Cette situation montre que dans l'opérationnalisation du développement local, les acteurs développent des stratégies contraires aux logiques qui y sont encadrées. Pour analyser ce décalage, l'exemple de l'hydraulique villageoise a été choisi dans cette recherche.

Stratégies des acteurs dans la mise en œuvre du développement local

Le développement local, en contexte africain en général et béninois en particulier, est une "arène locale", où se confrontent des institutions et des acteurs reliés par des liens "multiplexes" (Gluckman 1955). Cette situation débouche sur plusieurs pratiques dont le « détournement et le contournement » (Le Roy,

1996 : 303). Dans le fonctionnement du développement local, « les comptes ne sont pas fournis, et la gestion reste opaque. Les fonds accumulés dans la caisse commune sont « empruntés ». Les accusations de détournements sont omniprésentes, mais les responsables présumés ne sont pas punis. Les rivalités villageoises de type factionnel font sans cesse irruption dans le quotidien des associations » (Olivier de Sardan, 2009 : 18-19).

Ces analyses autour du développement local s'articulent bien avec l'hydraulique villageoise au Bénin. En effet, les collectivités locales en République du Bénin sont habilitées à fournir l'eau de boisson aux populations locales. Mais, force est de constater que dans cette délivrance du service public les offreurs (élus locaux, comités de gestion, fermiers, etc.) développent des stratégies pour capter la rente, pour faire des profits ; ce qui va à l'encontre du développement local et le plonge de facto dans un « royaume [...] de marchandage et de calcul » (Crozier et Friedberg, 1977 : 50). Dans une recherche sur la fourniture d'eau potable aux populations dans la Commune de So-Ava au Bénin, l'auteur confirme ce fait lorsqu'il écrit que « dans la plupart des collectivités locales, la gestion des élus et des fonctionnaires se caractérise par l'opacité, le manque de transparence, l'absence de reddition de compte [...]. Autant de maux qui caractérisent l'administration publique locale et qui déteignent sur les résultats du développement local [...] » (Gouton, 2013 : 16). La



Photo 1 : premier lieu de forage de point d'eau dans le village d'Atchannou /Acannu

recherche du profit au cœur du développement local conduit à l'échec des services publics et par ricochet à la stagnation du processus du développement. La photo 1 représente le pre-

mier lieu de forage de point d'eau dans le village d'Atchannou /Acannu/ (arrondissement d'Atchannou, commune d'Athiémé /Atinwéme/). Ce point d'eau était géré par un comité de gestion qui vendait l'eau à 10 FCFA la bassine. L'argent



Photo 2 : Château d'eau

collecté était versé à la Caisse locale de crédit agricole et mutuel (CLCAM) en vue de l'entretien du point d'eau. En raison de la mauvaise gestion, la mairie a opté pour l'affermage.

C'est ce qui a donné lieu à la construction du château d'eau (photo 2). Ici, la gestion de l'eau est confiée à un fermier recruté par appel d'offre. Mais, le développement local entaché par la logique de profit et de manque de transparence a fait de ce château d'eau un éléphant blanc. Cette situation conduit à la stagnation du développement. Actuellement, les populations sont revenues au point de départ.

Le développement local bien approprié et mieux appliqué devrait conduire à l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base contrairement aux anciennes théories de développement dont les résultats n'ont pas été satisfaisants. Mais pour y parvenir, cela nécessite un long apprentissage, de lourds sacrifices et surtout un changement radical de cœur, de mentalité et de comportement.

Toussaint Yaovi TCHITCHI,
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)

De l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) -Bénin, Ancien Ministre.

toussaintyaovitchitchi@yahoo.fr

Timothée Codjo TOGBE,
FLASH/UAC,
codjo1981@yahoo.fr

Développement local : usages et pratique au Cameroun

En général le développement local est une réponse concrète à la faillite des modèles de développement imposés. En Afrique, cette notion est apparue dans les années 1960 avec une philosophie particulière à savoir : « la mobilisation des potentialités locales, peut orienter les dynamiques socio-économiques et les dynamiques de développement ». C'est en choisissant de sortir de ces modèles prédéfinis, des schémas macro-économiques de développement qui ne cadrent pas avec certaines réalités locales que le développement local a vu le jour. Au Cameroun le développement local, en comparaison avec certains pays de la sous-région Afrique Centrale, se poursuit dans une dynamique de développement endogène.

Usages du développement local

La crise socio-économique au Cameroun a permis d'expérimenter plusieurs modèles de développement dont ce pays peut-être fier.

Parmi ces modèles, il y a celui du développement local ancré dans les habitudes et les mentalités des camerounais. Dans ce pays, on n'attend pas tout de l'État, les populations sont actrices de leur développement.

Les populations sont actrices de leur développement comme le souligne Kengné Fodouep : « au Cameroun la population fait montre d'un esprit de débrouillardise à toute épreuve » (Lire Kengné Fodouep, *Cameroun, Jardin sacré de la débrouillardise*, Coll. Etudes africaines, éd. L'Harmattan, déc. 2015, 484 p.).

Le développement local au Cameroun s'apparente au développement des pratiques paysannes surtout en pays Bamiléké à l'ouest, considéré comme le « grenier du Cameroun ». Les organisations paysannes sont des actrices du développement local. Ces structures sont organisées sous forme d'associations villageoises, de mutuelles qui s'impliquent dans le développement local.

Ces associations villageoises n'attendent pas tout de l'État pour creuser un puits, paver une route, ni mettre en place des micro-coopératives.

Chez les Bétis, comme chez les Bamiléké, les « Djangui appelé au Congo « Likelemba » (forme de tontine) permettent de répondre aux besoins de la population en assurant le développement économique et social à une petite échelle. De ce point de vue le Cameroun a une longueur d'avance sur le Congo qui a connu le Marxisme-Léninisme qui prônait l'État providence. Or, l'État providence est mort au Congo à la faveur de l'ouverture démocratique. Dès lors, comment amener les congolais à changer de logiciel mental pour qu'ils prennent conscience et deviennent des acteurs à part entière du développement local dans leurs territoires. Comme le recommande, Jean Marc Ela, nous devons changer de paradigme, car selon lui : « la crise, c'est aussi l'ère de la démythification, de la déconstruction et des ruptures instauratrices d'un sens nouveau. Devant la faillite des modèles imposés, les politiques de la mobilisation de la ressource humaine risquent de se révéler plus efficace que les recettes magiques du libéralisme triomphant. » (Lire Jean Marc Ela, *Afrique, l'irruption des pauvres*, éd. L'Harmattan, 1994, p. 62). Le développement local au Cameroun est enraciné aussi grâce aux

logiques de réseaux au nombre desquels, le réseau des femmes.

L'Afrique, écrivait un penseur, ne s'en sortira que grâce à la mobilisation des femmes. Quelle place donnons-nous à la femme dans le cadre du développement local au Congo ?

Au Congo, les femmes ont-elles conscience qu'elles représentent à elles seules, « le cinquième pouvoir, après les médias ? »

Les femmes au Cameroun travaillent et investissent dans la quasi-totalité des secteurs de la vie socio-économique de ce pays. Elles constituent près de la moitié de la population et elles sont conscientes que le développement passe par elles.

Mais au Congo, quelle est place réelle des femmes dans le développement local ?

Pratique du développement local

Au Cameroun, le développement local dans sa phase pratique passe par la participation effective des Camerounais au rayonnement et au développement de leurs territoires. Il n'est pas rare d'entendre dire de la bouche d'un Camerounais, « ce week-end, je vais au village, pour faire mes plantations. »

Quel regard les congolais portent-ils sur leurs terroirs ?

Le développement local se fait grâce au dynamisme de la société civile et à l'appui de l'État. Au Cameroun, il existe le programme national de développement participatif (PNDP) qui est un cadre opérationnel de la stratégie de réduction de la pauvreté. Mis en place par le gouvernement camerounais, le PNDP, a pour objectif de responsabiliser les communes rurales dans la réalisation d'investissements socio-économiques ou environnementaux.

Il s'agit concrètement :

D'appuyer, y compris sur le plan financier, le développement des communes et des communautés rurales à la suite d'un diagnostic participatif ;

D'accompagner ces communes dans le processus progressif de la Décentralisation dont l'objectif au Cameroun demeure le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des communes ;

De renforcer la capacité des acteurs publics et privés impliqués dans ce programme ;

De coordonner la gestion et le suivi des activités liées à ce programme de développement participatif. Le développement local démontre le degré de la participation citoyenne des Camerounais. Comme le souligne Philippe Bernoux : « participer c'est prendre une part active et s'impliquer, c'est peut-être aussi en retour avoir de l'influence et du

pouvoir » (Philippe Bernoux, *La Sociologie des organisations*, Paris, éd. Seuil, 1985, p.301).

Au Cameroun, le développement local a intégré une forme de territorialisation des actions. Ce qui se fait au Nord, à l'Ouest ou à l'Est n'est pas la même chose que ce qui se fait au Sud, au Centre ou dans le littoral. Le développement local est endogène et diffère d'un territoire à un autre.

A cet effet, le politologue Jean Pierre Olivier De Sardan a tout à fait raison d'insister sur le fait que « toute action de développement rural est, on le sait nécessairement « détournée », « accaparée », « réinterprétée » par les différents segments de la société paysanne auxquels elle s'adresse. Aussi « participatif » qu'un projet de développement se veuille, il est soumis à deux principes qui règlent les interactions avec les populations. Or celles-ci usent des opportunités et ressources fournies par les chercheurs en « sélectionnant » ce qui les arrangent à des fins différentes de celles qu'attendent les chercheurs » (Lire Jean Pierre Olivier de Sardan, *Anthropologie du changement social*, Paris 1995, P. 194).

Le développement local dans ces conditions sera conçue comme l'estimait Jean Bonnal, comme : « une démarche globale, de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et culturels dans lesquels ils s'intègrent. » (Lire Jean Bonnal, *Participation et risques d'exclusion*, Rome, FAO, 1995, p.14).

En somme, le développement local au Cameroun, apparaît comme une nécessité pour la survie des territoires et des populations. Face à la crise économique qui sévit dans les pays d'Afrique Centrale, les Camerounais ont su réinventer un modèle de développement endogène qui prenne en compte les populations en tant que bénéficiaires et actrices. Ils ont su mettre l'humain au cœur de cette logique de développement local, participatif et territorial.

Le développement local passe par cette capacité d'adaptation d'une série d'initiatives socio-économiques qui permettent à nos territoires de se développer.

Brice Arsène MANKOU

Qualifié Maître de Conférences en Sociologie par (Conseil National des Universités) CNU Sociologue et Chercheur au CLERSE, UMR 80 19, CNRS

Directeur de l'IFMV (Institut de Formation aux Métiers de la Ville).